

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'ouvrage : Commune de Bar-sur-Seine / Hôtel de ville / 132, Grande Rue de la Résistance 10110 BAR-SUR-SEINE

Objet du marché :

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE SITUEE A BAR-SUR-SEINE

Etabli en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006 modifié

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28
du Code des marchés publics**

**REMISE DES PLIS : AVANT LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018
AVANT 17 H**

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

Le marché est conclu par la Commune de Bar-sur-Seine/ Hôtel de ville / 132, Grande Rue de la Résistance / 10110 BAR-SUR-SEINE, représenté par **Monsieur le Maire Marcel HURILLON**

Téléphone : 03 25 29 80 35

Fax : 03 25 29 79 53

Courriel : mairie@bar-sur-seine.fr

Article 2 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet la restauration du chevet de l'église Saint-Etienne située à Bar-sur-Seine.

Les spécificités techniques des travaux figurent dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières.

Article 3 - Conditions du marché – Dispositions générales

3-1-Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics.

3-2- Nature du marché

Le marché est un marché de travaux.

3-3-Intervenants

La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la Commune de Bar-sur-Seine / Hôtel de ville / 132, Grande Rue de la Résistance / 10110 BAR-SUR-SEINE

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par un maître d'œuvre extérieur.

Architecte :

Pierre BORTOLUSSI

Architecte en Chef des Monuments Historiques

8 avenue Jean Lurçat

78330 FONTENAY-LE-FLEURY

Tél. : 01 30 07 11 61

Agence de Langres :

9, rue Lombard

52200 LANGRES

Assisté de

Eric MISSON – E²MH

Economiste de la Construction

19, rue Paul Gauguin

77310 SAINT-FARGEAU PONTIERRY

Tél.: 01.64.41.11.73 / courriel : e2mh.misson@gmail.com

3-4-Décomposition en lots et en tranches

Le marché est réalisé en huit (8) lots :

- Lot n°1 : **Maçonnerie – Pierre de taille**
- Lot n°2 : **Charpente**
- Lot n°3 : **Couverture**
- Lot n°4a et lot n°4b : **vitraux**
- Lot n°5 : **Menuiserie**
- Lot n°6 : **Décors muraux**
- Lot n°7 : **Electricité**

Les travaux sont réalisés en trois tranches :

- Tranche ferme : consolidation des superstructures et restauration du haut chœur
- Tranche optionnelle n°1 : restauration des chapelles et du déambulatoire coté nord compris chapelle axiale
- Tranche optionnelle n°2 : restauration des chapelles et du déambulatoire coté sud

3-5-Durée du marché

Le marché par tranche est conclu pour une durée globale fixée à 12 mois (non compris les deux mois de préparation) à compter de la date de réception par l'entreprise attributaire de chaque lot de l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution des travaux.

Démarrage prévisionnel des travaux au printemps 2019,

3-6-Modalités de financement et de paiement

Les lots n°1, 2, 4a et 4b sont conclus à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.
Les lots n°3, 5, 6 et 7 sont conclus à prix global et forfaitaire

Les prix sont révisables.

Pour chaque lot, une avance fixée à 5% du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif ou de la décomposition du prix global et forfaitaire peut être versée à l'attributaire de chaque lot.

3-7- Conditions d'attribution et forme juridique de l'attributaire

Chaque lot sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leur offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics. En cas de groupement d'entreprises, à l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

3-8-Variantes

Les variantes sont autorisées.

3-9-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 4 - Dossier de consultation des entreprises

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le bordereau des prix unitaires portant Détail Quantitatif Estimatif (lots 1, 2, 4a et 4b)
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (lots 3, 5, 6 et 7)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- les pièces graphiques
- le planning

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation

4-2-1 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard le Vendredi 14 septembre 2018, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

4-2-2 Conditions d'obtention des dossiers

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur ayant demandé le dossier. **Il est téléchargeable sur le site : [https : // www.marches-aube.fr](https://www.marches-aube.fr)**

Article 5 - Présentation des offres

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français.

Le dossier à remettre par chaque candidat individuel ou chaque groupement doit comprendre les pièces suivantes :

Pièce de candidatures :

- Une lettre de candidature suivant le modèle DC 1 (téléchargeable sur le site www.minefe.gouv.fr) ou document équivalent permettant d'identifier l'ensemble des membres du groupement (et portant désignation du mandataire et habilitation des co-traitants) et précisant pour quel lot le candidat se présente
- La déclaration du candidat suivant le modèle DC 2 (téléchargeable sur www.minefe.gouv.fr) ou document équivalent, à produire par chaque candidat individuel ou par chaque membre d'un groupement, intégralement renseignée et accompagnée de documents justificatifs notamment :
 - Document de présentation des moyens matériels, humains et techniques
 - Certificat de qualification délivré par un organisme professionnel de type 2194 - Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques
 - pour le lot n°1.
 - Références en travaux de nature comparable à celles faisant l'objet du lot pour lequel l'entreprise ou le groupement se porte candidat.
pour le lot n°2.
 - Références en travaux de nature comparable à celles faisant l'objet du lot pour lequel l'entreprise ou le groupement se porte candidat.
pour le lot n°3.

- Références en travaux de nature comparable à celles faisant l'objet du lot pour lequel l'entreprise ou le groupement se porte candidat.
pour le lot n°4.
- Certificat de qualification délivré par un organisme professionnel de type Qualibat 4393 - Restauration des menuiseries des monuments historiques
pour le lot n°5.
- Références en travaux de nature comparable à celles faisant l'objet du lot pour lequel l'entreprise ou le groupement se porte candidat.
pour le lot n°6.
- Références en travaux de nature comparable à celles faisant l'objet du lot pour lequel l'entreprise ou le groupement se porte candidat.
pour le lot n°7.

-La copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents
 -En cas de sous-traitance dc4 et , les éléments mentionnés à l'article 114-I du Code des marchés publics
 -Attestations d'assurances
 -Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché;

Pièces qui constituent l'offre :

- Acte d'engagement dûment rempli daté et signé
- Bordereau des prix unitaires portant Détail Quantitatif Estimatif chiffré et signé pour les lots n°1, 2, 4a et 4b
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les lots n°3, 5, 6 et 7
- Calendrier prévisionnel des travaux signé
- Un mémoire technique comportant les éléments suivants :
 - a) Moyens humains et matériels proposés et les dispositions particulières d'organisations prévues pour effectuer les travaux dans le respect des délais,
 - b) La valeur technique de l'offre appréciée en fonction des matériaux et fournitures que le candidat prévoit d'utiliser

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe de l'acte d'engagement :

- un document présentant les références et capacités professionnelles du sous-traitant
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article 43 du code des marchés publics

| |
|---|
| Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres |
|---|

La collectivité précise que l'opérateur économique ne pourra répondre qu'à 1 seul lot. Notamment une entreprise ne pourra pas répondre à la fois au lot 4a et au lot 4b - Vitraux

Conditions de remise de plis

La collectivité souhaite que les offres soient remises sous format papier. Toutefois, la transmission des plis par voie électronique est autorisée.

Les candidats ayant demandé le dossier par la voie électronique conservent la possibilité de le retourner sous la forme papier.

Transmission par voie électronique*

La transmission des dossiers par voie électronique doit être faite à l'adresse suivante :
 au plus tard **21 septembre 2018 à 17 H 00.**

Dans ce cas, il est conseillé aux candidats d'établir une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

« Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un antivirus avant envoi. »

ATTENTION : la société qui choisit un mode de transmission (papier ou électronique) devra l'appliquer à l'ensemble des documents transmis.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessous seront supprimés.

Les plis doivent être remis sous forme d'une enveloppe électronique et doivent être renvoyés dans la rubrique concernée par le présent marché.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront supprimés.

La seule heure faisant foi est celle mentionnée par le système d'horodatage du site : www.marches-aube.fr

Transmission sous format papier.

Les offres transmises sous pli cacheté doivent être adressées à M. le Maire de Bar-Sur-Seine – Hôtel de Ville / 132, Grande Rue de la Résistance 10110 BAR-SUR-SEINE et portent la mention obligatoire :

MARCHE N° 2018 - T.01 EGLISE ST ETIENNE - 21 SEPTEMBRE 2018 A 17 H 00

**« Travaux de restauration du chevet de l'église Saint-Etienne de Bar-sur-Seine »
« NE PAS OUVRIR »**

Les offres seront :

- soit envoyées à l'adresse suivante : M. le Maire de Bar-Sur-Seine – Hôtel de Ville / 132, Grande Rue de la Résistance 10110 BAR-SUR-SEINE.

- soit remises contre récépissé de dépôt et envoi par porteur de 9 H 00 à 12 H 30 et de 14 h 00 à 17 H 30 sauf le samedi

COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE
HOTEL DE VILLE
132, Grande Rue
10110 BAR-SUR-SEINE

ELLES DEVRONT ETRE REÇUES AVANT LE :

21 SEPTEMBRE 2018 A 17 HEURES - DELAI DE RIGUEUR

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été examinés.

Article 7 - Jugement des offres

7-1 Analyse des candidatures

L'examen et la sélection des candidatures sont effectuées dans les conditions prévues aux articles 52 et 58-II du code des marchés publics, au moyen du critère suivant :

- Capacités professionnelles, techniques et financières
- **Références : A CE TITRE UNE ATTENTION PARTICULIERE SERA PORTEE SUR LES REFERENCES ET CAPACITES DU PRESTATAIRE A METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RENATURATION, DES AMENAGEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET S'INSCRIVANT DANS LES CRITERES DU DEVELOPPEMENT DURABLE. CONFORMEMENT A L'ARTICLE 52 DU CODE DES MARCHES PUBLICS L'ABSENCE DE REFERENCES NE POURRA CONDUIRE A L'ELIMINATION D'UN CANDIDAT. POUR LES ENTREPRISES NOUVELLEMENT CREEES, LES CANDIDATS DEVRONT FOURNIR LES ELEMENTS EQUIVALENTS SUSCEPTIBLES DE PERMETTRE D'APPRECIER LEURS MOYENS (FINANCIERS, HUMAINS ET MATERIELS), AINSI QUE LE CAS ECHEANT LA LISTE DES EVENTUELLES PRESTATIONS EN COURS EN PRECISANT POUR CHACUNE D'ELLES LE MONTANT ET LA NATURE DES PRESTATIONS EXECUTEES.**

7-2 Jugement des offres

Le jugement des offres, entre les candidats dont les capacités professionnelles auront été jugées adaptées et suffisantes pour l'exécution du marché, sera effectué au moyen des critères pondérés suivants :

- **Mémoire technique** évalué au travers du document demandé à l'article 5 ci dessus :

60 points répartis comme suit :

- c) Moyens humains proposés et les dispositions particulières d'organisations prévues pour effectuer les travaux dans le respect des délais (10 points)
- d) Moyens matériels proposés et les dispositions particulières d'organisations prévues pour effectuer les travaux dans le respect des délais (5 points)
- e) Moyens mis à disposition afin de respecter et optimiser les délais du calendrier (15 points)
- f) Méthodologie spécifique que l'entreprise envisage de mettre en œuvre (30 points)

- **Le prix des prestations** suivant l'offre la moins disante : **40 points**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans le détail des prix unitaires, l'entrepreneur concerné sera invité à rectifier son document pour le mettre en harmonie avec le prix correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Modalités d'attribution des points :

Pour les points du critère valeur technique, un nombre maximal de points sera attribué selon les appréciations suivantes :

Coef. 0 : Absence de réponse

Coef. 0.25 : Eléments de réponse **peu satisfaisants**

Coef. 0.50 : Eléments de réponse **moyennement satisfaisants**

Coef. 0.75 : Eléments de réponse **satisfaisants**

Coef 1.00 : Eléments de réponse **très satisfaisants**

Pour le critère valeur financière, la meilleure offre se verra attribuer le nombre de point maximal indiqué, les autres offres se verront attribuer un nombre de point par application de la formule suivante : **Nombre de points maximum x (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre analysée)**

$$\text{Note a} = \frac{\text{offre la moins disante}}{\text{Offre analysée}} \times 40 \text{ points}$$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans le détail des prix unitaires, l'entrepreneur concerné sera invité à rectifier son document pour le mettre en harmonie avec le prix correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour le critère valeur financière, la meilleure offre se verra attribuer le nombre de point maximal indiqué, les autres offres se verront attribuer un nombre de point par application de la formule suivante : **Nombre de points maximum x (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre analysée)**

Classement des offres :

Les points obtenus pour les 2 critères sont cumulés. Le candidat ayant le nombre de points le plus important est réputé avoir déposé l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article 53 du Code des Marchés Publics, et est classé en première position du classement des offres. Les autres offres prennent place dans ce classement par ordre décroissant.

Si deux ou plusieurs candidats se retrouvent à égalité de points au classement général des deux critères, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère technique sera classé en position supérieure au classement général.

Négociation :

Si besoin est, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, une phase de négociation pourra être engagée avec les entreprises ayant présenté les trois meilleures offres. Cette phase de négociation pourra porter sur tous les éléments de leur offre (techniques voire financiers).

Attribution du marché :

Conformément à l'article 46-III du Code des Marchés Publics, le candidat ou le groupement candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur :

- formulaire DC7 (Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux) ou attestations fiscales et sociales de l'année en cours
- formulaire DC6 (Déclaration de lutte contre le travail dissimulé) datant de moins de 6 mois

Les candidats ont la possibilité de remettre ces documents dans leurs pièces de candidature. Il est, en tout état de cause, fortement recommandé aux candidats d'en faire la demande aux organismes compétents pour pouvoir les produire dans les meilleurs délais en cas d'attribution du marché.

Article 8 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

1) Renseignements administratifs et visite éventuelle :

Renseignements administratifs : Mme TEIXEIRA Armandina

Tél : 03. 25 29 80 35

Courriel : mairie@bar-sur-seine.fr

Visites obligatoires :

Deux visites auront lieu en présence d'Antoine Chapuis (Agence Bortolussi) le :

- 05 septembre 2018 à 9 h 30
- 11 septembre 2018 à 9 h 30

Néanmoins, en dehors des visites programmées, les entreprises pourront visiter l'église du lundi au vendredi entre 9 h et 18 h 00 et faire valider le certificat de visite par la mairie.

2) Renseignements techniques:

Correspondant : Antoine Chapuis

Agence Pierre BORTOLUSSI

03.25.86.04.13

a.chapuis@bortolussi.fr